

Information : Remise des bulletins de salaire

L'Hermitage, le 20 mai 2025

Bonjour à tous,

Nous travaillons sur le projet de remise des bulletins de paie par voie dématérialisée via le coffre-fort numérique DIGIPOSTE que vous utilisez déjà pour la réception des fiches de salaire et attestations de paiement de la caisse de congés CI-BTP Grand Ouest.

Dans l'attente de cette évolution de nos pratiques, je vous rappelle à toutes fins utiles les modalités de remise des bulletins de paie :

- ✓ Salariés Saint-Jacques-la-Lande + Antenne Bourg-Achard et Héric : envoi par pli postal au domicile.
- ✓ Salariés L'Hermitage : distribution des bulletins aux collaborateurs présents lors de la distribution.
Pour les collaborateurs absents lors de la distribution (dont les poseurs) : l'enveloppe vous attend au bureau RH (accueil : lundi à mardi 7h30-17h30 (mercredi 17h) / jeudi 8h30-18h30/ vendredi 8h30-17h30).
- ✓ Pour les collaborateurs en Arrêt ou longue période d'absence : envoi par pli postal à leur domicile.

L'envoi des bulletins en format numérique sans un coffre-fort digital ne répond pas aux exigences de la RGPD. La transmission exceptionnelle d'un bulletin de paie par mail ne se fera que sur demande écrite, et sous votre responsabilité.

En cas de non-réception du bulletin, pensez à nous appeler pour vérifier l'exactitude de vos coordonnées (une erreur de frappe est possible). Par ailleurs, nous ne sommes pas responsables des délais de traitement du courrier par la Poste.

Lors d'un déménagement : n'oubliez pas d'envoyer par mail vos nouvelles coordonnées et de préciser la date d'effectivité.

Vous remerciant pour votre attention.

Laurence et Coraline.

